

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 juillet 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura-Traoré

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bedreddine, M. Constant, M. Monot, Mme Girardet, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° III du 7 juillet 2022

### APPEL À PROJETS « AGIR IN SEINE-SAINT-DENIS 2022 » – CONVENTIONS ET SUBVENTIONS.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

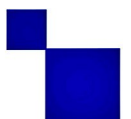
- ACCORDE 80 subventions d'investissement aux structures indiquées en annexe à la présente délibération, pour un montant total de 467 161 euros, dans le cadre de l'Appel à Agir In Seine-Saint-Denis ;

- ACCORDE 261 subventions de fonctionnement aux structures indiquées en annexe à la présente délibération, pour un montant total de 1 609 618 euros, dans le cadre de l'Appel à Agir In Seine-Saint-Denis ;

- ADOPTE la convention type, dont projet ci-annexé, à conclure avec les structures bénéficiaires desdites subventions au-delà du seuil réglementaire de 23 000 € ;

- PRESCRIT l'apposition du logotype du Département sur tout document de communication des structures relatif à ces actions ;

- PRESCRIT la mise en place d'un comité de suivi pour contrôler et évaluer la bonne gestion des subventions publiques et leur utilisation ;



- AUTORISE M. le Président du conseil départemental à signer les dites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Le président du conseil départemental,  
**Stéphane Troussel**

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*